

REGLEMENT PARTICULIER

2CV CROSS DE CHAVY Super Finale et Super Consolante de la Coupe de France 2017 14 et 15 Octobre 2017

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA LA CHATRE organise les 14 et 15 octobre 2017 une compétition automobile régionale de 2CV CROSS intitulée *2CV CROSS de CHAVY*.

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France de 2CV CROSS
- Le Championnat de 2CV CROSS de la Ligue du Centre-Val de Loire

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile *Centre-Val de Loire* le 12/09/2017 sous le n° 028/2017.

1.1. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Serge FAUVEL</i>	<i>1507/2517</i>
Membres du Collège	<i>Jean-Pierre TISLER</i>	<i>0417/5221</i>
	<i>Jean-Claude DUMAS</i>	<i>1503/19186</i>
Directeur de Course	<i>Jean-Charles TISSIER</i>	<i>1503/11274</i>
Directeur de Course adjoint	<i>Michel CAZZOLA</i>	<i>0411/11047</i>
Adjoints à la Direction de Course	<i>Joël DORADOUX</i>	<i>1117/1383</i>
	<i>Olivier LAVILLE</i>	<i>1503/188439</i>
	<i>Bernard DUBUISSON</i>	<i>1503/179060</i>
	<i>Christelle HERHEL</i>	<i>1503/15545</i>
Commissaire Technique Responsable	<i>Olivier HERHEL</i>	<i>1503/15550</i>
Commissaires Techniques	<i>Patrick DESBAIT</i>	<i>1503/9740</i>
	<i>Vincent PHILIPPON</i>	<i>1505/115581</i>
	<i>Manuel SANTOS</i>	<i>1503/16264</i>
Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents	<i>Cécile BEAU</i>	<i>1502/172903</i>
	<i>Jean-François TOURY</i>	<i>1505/6206</i>
Chronométrateur	<i>Christian RATERON Jr</i>	<i>1505/9093</i>
Commissaire responsable du Parc Fermé	<i>Patrick SIMON</i>	<i>1505/40422</i>
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	<i>Philippe AUBRUN-SASSIER 1505/4270</i>	
Médecin Chef	<i>Docteur Claudine ASTIER</i>	
Responsable du service presse	<i>Lucie AUJARD</i>	

L'organisateur administratif et l'organisateur technique sont l'ASA LA CHATRE.

1.2. HORAIRES

Parution du règlement	<i>A réception du permis d'organiser</i>
Clôture des engagements	<i>Vendredi 6 octobre 2017 à minuit</i>
Publication de la liste des engagés	<i>Mercredi 11 octobre 2017</i>
Date et lieu de la compétition	<i>14 et 15 octobre 2017; Circuit Maurice Tissandier MONTGIVRAY</i>
Vérifications	<i>14 octobre 2017 de 09h à 11h30</i>
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>14 octobre 2017 à 10H00, salle du Collège des Commissaires Sportifs.</i>
Briefing obligatoire	<i>14 octobre 2017 à 13h00 à la Tour du circuit</i>
Horaire des essais libres	<i>14 octobre 2017 de 13h15 à 14h30</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>14 octobre 2017 de 14h45 à 16h00</i>
Horaire des premières manches de qualifications	<i>14 octobre 2017 de 16h15 à 18h15</i>
Warm-Up	<i>15 octobre 2017 de 09h15 à 09h45</i>
Quarts de Finales	<i>15 octobre 2017 de 10h00 à 11h20</i>
Présentation des pilotes	<i>15 octobre 2017 de 11h30 à 11h50</i>
Deuxièmes manches de qualifications	<i>15 octobre 2017 de 13h30 à 15h30</i>
Demi-Finales	<i>15 octobre 2017 de 15h45 à 17h05</i>
Finales	<i>15 octobre 2017 de 17h20 à 18h10</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après la dernière finale</i>
Remise des prix	<i>15 octobre 2017 à 19h15</i>

1.3. VERIFICATIONS

1.3.1 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les vérifications administratives se dérouleront le 14 octobre 2017 de 09h00 à 11h30 à la Tour du Circuit.

Titre de Participation délivré uniquement pour la Super Consolante.

1.3.2 VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les vérifications techniques se dérouleront le 14 octobre 2017 de 09h05 à 11h35, Zone Technique.

Il ne sera pas adressé de convocation individuelle, la liste des engagés sera publiée sur le site internet de l'ASA LA CHATRE <http://www.asa-la-chatre.org/>

Il appartiendra aux pilotes ne figurant pas sur cette liste le 12 octobre de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant 02 54 48 33 64.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Ne peuvent s'inscrire à la SUPER FINALE que les pilotes ayant participé à une finale au cours de la saison 2017.

Peuvent s'inscrire à la SUPER CONSOLANTE tous les autres pilotes.

Les pilotes ayant été antérieurement classés dans les cinq premiers de la coupe de France de 2CV Cross **ne peuvent être admis en Super Consolante** que s'ils ont participé à au moins une épreuve dans la saison, sans avoir eu accès à la finale.

La participation à l'épreuve implique de la part du concurrent son acceptation entière et sans réserve du règlement 2CV Cross.

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

ASA LA CHATRE, Circuit Maurice Tissandier, Route de Bourges 36400 MONTGIVRAY

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au vendredi 6 octobre à minuit.

Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 90 € avec la publicité facultative de l'organisateur pour la SUPER FINALE.
- 180 € sans la publicité facultative de l'organisateur pour la SUPER FINALE.
- 60 € avec la publicité facultative de l'organisateur pour la SUPER CONSOLANTE.
- 120 € sans la publicité facultative de l'organisateur pour la SUPER CONSOLANTE.

Les chèques devront être libellés à l'ordre de **ASA LA CHATRE**.

Une pénalité financière de **10 €** sera appliquée par l'organisateur pour tout engagement reçu après les délais ou sans règlement.

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 60 l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra pas être pilotée par DEUX pilotes.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis à la *SUPER CONSOLANTE*.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Les voitures devront être conformes au Règlement Général 2CV CROSS et au règlement de la FFSA.

4.4. NUMEROS

Les numéros seront mis à disposition par le Groupement.

TRANSPONDEURS :

Chaque véhicule devra être équipé d'un transpondeur.

Le montage devra être validé par le Commissaire Technique Responsable de l'épreuve.

En cas de non fonctionnement du transpondeur, le pilote ne pourra prétendre à aucun classement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

Le 2CV CROSS de CHAVY se déroulera sur le circuit de CHAVY. Il est long de 962 mètres et la largeur est de 12 mètres.

La pôle position est fixée à gauche.

Le circuit ne possède pas de tour alternatif.

6.6.1. PADDOCKS

Il sera attribué un espace de 70 m² à chaque concurrent.

6.7. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d’affichage sera situé au **Bloc Sanitaire du Parc Concurrents**. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents à la prégrille et au PC Course. Il est également possible de contacter l’organisation avant et pendant la compétition au numéro de téléphone suivant : 06 88 50 33 87

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

7.1. ESSAIS

7.1.1. Essais libres

Samedi 14 octobre 2017 de 13h15 à 14h30 sur 3 tours.

7.1.2. Essais chronométrés

Samedi 14 octobre 2017 de 14h45 à 16h00 sur 3 tours.

7.2. BRIEFING

Le briefing obligatoire des pilotes aura lieu à la Tour du Circuit le samedi 14 octobre 2017 à 13h00.

7.3. COURSE

1^{ères} manches qualificatives : samedi 14 octobre 2017 de 16h15 à 18h15 sur 10 tours ;

Quarts de Finales : dimanche 15 octobre 2017 de 10h00 à 11h20 sur 15 tours.

2^{èmes} manches qualificatives : dimanche 15 octobre 2017 de 13h30 à 15h30 sur 10 tours.

Demi-finales : dimanche 15 octobre 2017 de 15h45 à 17h05 sur 15 tours.

Finales : dimanche 15 octobre 2017 de 17h20 à 18h10 sur 20 tours.

7.3.1.

Si le pilote le plus rapide des essais chronométrés a effectué son meilleur tour en plus d’une minute, le nombre de tours sera diminué (article 7 de la réglementation générale 2CV Cross).

Pour chaque course, le pilote bénéficiant de la pôle position peut choisir sa place sur la première ligne.

7.6. PARC FERME FINAL

Voir réglementation générale 2CV CROSS.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale du 2CV CROSS.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de 3060 €.

SUPER FINALE

1^{er} 170 €, 2^{ème} 145 €, 3^{ème} 130 €, 4^{ème} 120 €, 5^{ème} 110 €, 6^{ème} 100 €, 7^{ème} 90 €, 8^{ème} 80 €, 9^{ème} 70 €, 10^{ème} 60 €.

Du 11^{ème} au 25^{ème} 50 € (y compris aux pilotes victimes d'abandon).

SUPER CONSOLANTE

1^{er} 130 €, 2^{ème} 110 €, 3^{ème} 95 €, 4^{ème} 85 €, 5^{ème} 75 €, 6^{ème} 65 €, 7^{ème} 60 €, 8^{ème} 55 €, 9^{ème} 50 €, 10^{ème} 45 €, 11^{ème} 40 €, 12^{ème} 35 €.

Du 13^{ème} au 25^{ème} 30 € (y compris aux pilotes victimes d'abandon).

10.3. COUPES

Une coupe sera remise à un commissaire.

10.4. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le 15 octobre 2017, 20 minutes après l'affichage des résultats définitifs et seront à retirer à **la tour du circuit**.

Les pilotes ne se présentant pas perdront le bénéfice de leur prix.

ARTICLE 11. DIVERS

Le parc concurrents sera ouvert vendredi 13 octobre de 14h00 à 22h00. Ouverture samedi matin à partir de 07h00.

L'accès au parc concurrent sera limité à un camping-car OU un véhicule atelier par concurrent.
Tout autre véhicule devra être stationné au parking de l'Épingle.

Les remorques devront être garées dans le parc du hangar situé à l'épingle.